

Correction : OB 2 - MEM 3 - VAGUE A - Sujet Mise en situation

Vous êtes étudiant(e) en deuxième année de médecine à Nice. Une de vos camarades de promotion vous confie être régulièrement “bousculée” par son petit-copain qui est également en deuxième année lorsqu’elle passe du temps avec ses amies. Vous remarquez alors un hématome sur son avant-bras et elle vous demande si elle devrait “continuer à sortir avec ses amies”.

Que faites-vous face à une telle situation ?

Intro/contextualisation :

- Personnage incarné = étudiant(e) en deuxième année de médecine = vous avez passé la première année.
- Deuxième personnage = camarade de votre promotion en deuxième année. Le terme ne renvoie pas à une amitié forte mais à une connaissance. La relation de confiance n’est pas supposée très forte même si elle se confie à vous, probablement parce que c’est plus simple d’en parler à quelqu’un qu’elle ne connaît pas trop bien.
- Personnage évoqué = son copain, également dans la même promotion.
- La jeune femme se confie sur sa relation avec son copain et utilise ses propres termes. Il sera pertinent de les décoder.

Réaction/solution :

- Il est important de faire préciser les termes employés. Qu'entend-elle par "bousculer".
- Vous avez remarqué l'hématome. Un hématome peut se développer suite à un coup, il faut tenter de faire préciser l'origine de l'hématome à la jeune femme.
- Nous nous attendons à ce que derrière ses termes, la jeune fille soit victime de violences physiques ET psychologiques de la part de son copain. En effet, sortir avec ses amies serait une cause de déclenchement des violences chez son copain.
- Il faut comprendre que derrière sa question, la jeune femme ne se focalise pas sur le bon problème. Elle demande des conseils sur son comportement à elle. Elle veut savoir si elle devrait continuer à sortir avec ses amies sachant que son copain n'approuve visiblement pas. Or, elle ne devrait pas avoir à se poser cette question. Il faut donc lui expliquer que ce n'est pas normal de devoir s'isoler pour éviter des violences en représailles.
- Il faut lui expliquer que toute forme de violence physique est interdite par la loi. Ici, les violences sont conjugales = délit ou crime selon la gravité, sachant que des violences répétées + commises par le conjoint représentent des circonstances aggravantes. Potentiel harcèlement moral = délit.
- Action : encourager la jeune femme à consulter un psychologue scolaire / Psychiatre + médecin pour obtenir un certificat médical. Il faut saisir la direction de la faculté, le référent VSS (Violences Sexistes et Sexuelles) pour obtenir des mesures d'éloignement par exemple. Fournir les premières informations à la jeune femme pour porter plainte. L'accompagner, elle peut avoir besoin d'une présence réconfortante. Ne pas rendre la situation publique si elle ne le souhaite pas, ne pas la presser à

porter plainte absolument, ne pas lui dire qu'elle ne comprend rien. Il s'agit très probablement d'une victime sous emprise ++++. Elle aura tendance à minimiser, justifier ou nier. Il ne faut pas la juger ou la culpabiliser.

Conclusion/ouverture :

- Ici, l'enjeu était de choisir avec soin ses mots et ne surtout pas culpabiliser la jeune femme ++++. C'est elle la victime de violences. Il faut tenter de la rediriger vers des professionnels, l'accompagner et respecter ses choix.
- Ouverture sur la gestion de la situation à posteriori car le problème majeur est que l'étudiant est dans la promotion.